



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le jeudi 28 mars 2013

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : PREVENIR ET ACCOMPAGNER

Le préfet du Val-d'Oise Jean-Luc NEVACHE et la préfète déléguée pour l'égalité des chances Fatiha BENATSOU organisent la deuxième rencontre départementale sur les violences faites aux femmes.

Il s'agit de donner un réel suivi et un avenir aux initiatives prises par l'État (préfecture, parquet, police et gendarmerie nationales) avec le Conseil général et les associations.

Il s'agit également de renforcer les dispositifs de prévention notamment en transmettant une culture de l'égalité et de respect mutuel entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Cette rencontre fait également suite à la convention instaurant à titre expérimental dans le Val-d'Oise le dispositif du téléphone portable d'alerte pour les femmes en grand danger, signée en préfecture le 23 janvier 2012.

Ce dispositif d'urgence s'inscrit comme un outil de protection des femmes victimes de violences conjugales dans un département qui a vu plusieurs femmes mourir sous les coups de leur conjoint sous les yeux de leurs enfants.

Pour rappel, la brochure « ne restez pas seule ! ne gardez pas le silence ! dites non ! » a été diffusée à plus de 5000 exemplaires.

En France, une femme sur dix est victime de violences conjugales et une femme est tuée par son compagnon tous les deux jours et demi. Viols, coups, menaces, chantage, dénigrement, injures, séquestration,... Les violences à l'égard des femmes sont multiples.

Ces violences sont condamnées par la loi. Elles constituent des infractions délictuelles ou criminelles. Leurs auteurs sont passibles de poursuites judiciaires et de sanctions.

